



N°  
1.6.1

MODIFIER LA MANIÈRE DE  
PRODUIRE

SOLUTIONS TRAVAIL EN  
ELEVAGE LAITIER

## Déléguer l'élevage des génisses de renouvellement

*Fiche réalisée en Région Midi-Pyrénées*

Systèmes d'exploitation concernés : Tous, à condition qu'une pension de génisses existe à proximité et que les élevages soient qualifiés sanitaire-ment.

Environnement socio-économique : Les exploitations du Lot qui mettent leurs génisses en pension sont surtout sur le sud du département, avec des systèmes lait + cultures spéciales et céréales qui limitent à la fois la surface et le temps à consacrer aux génisses.



Cas d'un élevage du département du Lot

### MODE D'EMPLOI / ORGANISATION

Moyens techniques et humains : les génisses sont mises en pension dans un élevage qui travaille pour un Syndicat de pension de génisses, animé par le Contrôle Laitier du Lot (suivi de la compta, des IA, animation de l'AG).

Les génisses à la pension sont suivies par le contrôle de croissance et un technicien du Contrôle Laitier passe tous les mois pour caler l'alimentation.

Les résultats de croissance sont présentés lors de l'assemblée générale.

Règles de mise en œuvre : Les génisses y sont accueillies à partir de 8 jours. C'est le responsable de la pension qui assure le transport des animaux : ramassage des petites et retour des génisses prêtes à vêler.

Pour des raisons sanitaires, les génisses doivent être indemnes de maladies contagieuses et les élevages dont elles sont issues doivent être qualifiés pour certaines maladies : IBR, BVD.

Les génisses sont ramenées dans leur élevage d'origine un mois avant le vêlage.

#### Conditions de réussite :

- ▶▶ Respect des contraintes sanitaires.
- ▶▶ Professionnalisme des éleveurs qui accueillent les génisses.
- ▶▶ Confiance des éleveurs qui confient leurs génisses.

## CONSEQUENCES

**Incidences zootechniques** : Les génisses sont élevées dans des conditions idéales, en lots homogènes, dans les bâtiments adaptés, avec un suivi très poussé.

**Risques évoqués** : Le regroupement de génisses venant de différents élevages peut avoir des conséquences sanitaires : prises de sang d'achat et de vente indispensables.

**Difficultés rencontrées** : Problèmes d'adaptation des génisses de retour dans leurs élevages : il vaut mieux faire revenir les génisses deux par deux.

**Impact sur le travail** : C'est tout le travail lié à l'élevage des génisses qui disparaît : au moins une heure par jour.

**Autres avantages** : La première mise à l'herbe peut se faire à la pension : les génisses reviennent alors habituées. Vu les conditions optimales d'élevage, une année de gagné pour les éleveurs qui faisaient vèler à 3 ans !!!

**Modifications induites** : Toute la place du bâtiment est réservée aux VL et taries. Allègement du système fourrager.

## ASPECT ECONOMIQUE

**Coût de mise en œuvre (en 2004)** : La génisse est vendue à la pension. L'éleveur paie chaque trimestre une quote-part de la génisse. Au total la génisse inséminée revient à 1 400 €. (coût alimentaire d'une génisse en élevage : 1 000 à 1 300 € suivant l'âge au vêlage et le système d'alimentation – concentrés, lait, CMV, fourrages, charges fixes-). En cas de mort de l'animal, la responsabilité du pensionnat n'est pas engagée, l'éleveur perd sa mise, le pensionnat, le prix de rachat de l'animal.

## AUTRES ASPECTS

**Durabilité** : Tant que la pension existe et que le tarif reste attractif. Aujourd'hui, le système est remis en cause par certains éleveurs vu le coût attractif d'achat d'une génisse (moins de 1 000 €).

**Technicité, facilité de mise en œuvre** : Clarté dans le paiement et la conduite, facilité par rapport au transport des animaux.

**Synergie possible avec...** regroupement des vêlages avec des génisses bien calées.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Fiches techniques disponibles dans le club des métiers travail en élevage : [www.inst-elevage.asso.fr](http://www.inst-elevage.asso.fr)

Auteur de la fiche : EDE du Lot - Carine Antheaume (tél : 05.65.23.22.21)



### LES CONTACTS UTILES :

- |                                                                             |                |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| ▶▶ Chambre d'Agriculture des Ardennes : Jean-Philippe MOUSSU                | 03.24.33.89.69 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de l'Aube : Magali PAULET                          | 03.25.43.72.72 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de la Marne: Christian MOULIN                      | 03.26.64.95.02 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de Haute-Marne : Denis DAILLET et Gérard LELAURAIN | 03.25.35.00.60 |